ville de PÉRONNAS

2025/17

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: MERCIER Xavier
Le lundi 24 mars 2025
Représentant l'association : Pétanque Club
En qualité de : Vice-Président
Adresse de l'association : E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Challenge
Adresse de la manifestation : Bar Boulodrome Coubertin

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 12/04/2025 de 08h00 à 22h00.

A R R Ê T E

ARTICLE I – Monsieur MERCIER Xavier est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3ème catégorie se tiendra Bar Boulodrome Coubertin à PÉRONNAS le :

Samedi 12/04/2025 de 08h00 à 22h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur MERCIER Xavier, E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 24 mars 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)